
COMMUNIQUÉ DE PRESSE // Vendredi 9 octobre 2026

Retour sur la première phase de concertation

Lors de la 1^{re} phase de concertation, menée de décembre 2024 à avril 2025, plusieurs sujets et attentes ont été exprimés par les habitants. Parmi les préoccupations majeures :

- Préserver et valoriser le patrimoine naturel et culturel du territoire
- Avoir une vigilance sur la ressource en eau et sur le bon équilibre des modes de production d'énergies renouvelables.
- Adapter l'offre de logements au vieillissement de la population et selon une approche intergénérationnelle, à des prix accessibles
- Offrir plus de diversité de formations et de filières économiques
- Renouer avec des pratiques agricoles adaptées au sol
- Renforcer les offres de mobilités douces et les transports en commun
- Revitaliser le centre-ville d'Alençon
- Prendre en compte les enfants, les jeunes, les familles

À l'issue de la 1^{re} phase de concertation, 4 axes majeurs ont été définis :

- Valoriser les richesses du territoire pour une haute qualité de vie et une haute valeur environnementale
- S'affirmer comme un territoire attractif, productif et ouvert sur ses voisins
- Organiser un territoire équilibré, solidaire et diversifié qui s'adapte aux besoins de ses habitants
- Adapter le territoire au changement climatique.

Aujourd'hui cette deuxième phase de concertation constitue une nouvelle étape pour poursuivre le dialogue avec les habitants et enrichir le projet de territoire à l'horizon 2050.

► Retrouvez le dossier complet et les orientations du SCoT-AEC sur le site de la CUA

<https://www.cu-alencon.fr/grands-projets/amenagement-du-territoire/>